

# Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Mardi 23 mars 2021 à 20 h 00 à la Mairie de VION – Salle du Conseil Municipal

<u>Etaient présents</u>: David BONNET, Maire, Robert FAY, Pascaline MAXANT, Adjoints, Florence BLACHE, Huguette JOLIVET, Arnaud LEBRETON, Sylvain MAURIN, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

<u>Absents excusés</u>: Samuel ALBERT (pouvoir à Philippe TERRY), Stéphane JUNIQUE, Catherine NALPOWIK (pouvoir à Pascaline MAXANT), Cédric RIBEYRE (pouvoir à Robert FAY), Frédéric SOUBEYRAND (pouvoir à Sylvain MAURIN).

Secrétaire de séance : Philippe TERRY.

La séance débute à 20 h 00. Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, en date du 23 février 2021, est approuvé à l'unanimité.

(M. Sylvain MAURIN est absent, en début de séance).

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

# Vote du compte de gestion 2020 : Budget principal :

M. le Maire rappelle aux membres qu'un compte de gestion est établi par le comptable public, à la clôture de l'exercice. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par l'ordonnateur. Le vote du compte de gestion doit obligatoirement intervenir avant le vote du compte administratif.

# Le Conseil Municipal:

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune de VION,

Vu l'intégration, dans le budget principal, par délibérations du Conseil Municipal N° 2020/013 du 3 mars 2020 et N° 2020/047 du 22 juillet 2020, des résultats du budget communal Assainissement dissous suite au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'intégration quote-part, dans le budget principal 2020, des résultats du SIE d'Etables, suite à délibération du Conseil Municipal N° 2020/014 du 3 mars 2020 et à la dissolution-éclatement du syndicat décidé par arrêté préfectoral N° 07-2020-04-23-005 du 23 avril 2020,

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Considérant que les écritures sont strictement conformes à celles du compte administratif, pour ce même exercice,

- Vote, à l'unanimité (Pour : 12 voix), le compte de gestion du budget principal de la commune de VION, pour l'exercice 2020, dressé par le comptable public.

# Vote du compte administratif 2020 - Budget principal :

Vu l'article L. 2121.14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'article L. 2121-31 du même code relatif à l'arrêt annuel du compte administratif par le conseil municipal,

Vu l'intégration, dans le budget principal, par délibérations du Conseil Municipal N° 2020/013 du 3 mars 2020 et N° 2020/047 du 22 juillet 2020, des résultats du budget communal Assainissement dissous suite au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que M. Robert FAY, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020,

Considérant que M. David BONNET, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Robert FAY, pour le vote du compte administratif 2020,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Robert FAY, pour l'approbation du compte administratif 2020 du Budget principal, dressé par l'ordonnateur :

 Vote, à l'unanimité (Pour : 11 voix), le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget principal de la commune de VION et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>: <u>Fonctionnement</u>:

 Dépenses
 Prévu :
 419 113.61
 Dépenses
 Prévu :
 603 461.00

 Réalisé :
 279 556.48
 Réalisé :
 445 046.36

 Restes à réaliser
 37 041.83
 Restes à réaliser
 0.00

Recettes Prévu: 419 113.61 Recettes: Prévu: 603 461.00

 Réalisé :
 272 022.92
 Réalisé :
 606 752.13

 Restes à réaliser
 13 260.00
 Restes à réaliser
 0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement: - 7 533.56 Fonctionnement: 161 705.77

Résultat global : 154 172.21

(M. Sylvain MAURIN rejoint la séance à 20 h 30).

#### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget principal :

(visant à intégrer les résultats du SIE d'Etables dissous par arrêté préfectoral du 23/04/2020) :

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix Pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 56 374.53 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 77 374.26 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

#### M. le Maire propose à l'assemblée :

- -1- D'intégrer dans le budget principal la quote-part des résultats du SIE d'Etables dissous, soit un excédent général de 47.51 € :
- -2- Vu l'excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement arrêté à 161 741.07 € et le besoin total de financement de 31 303.18 € pour la section d'investissement, d'affecter la somme de 31 303.18 € en investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et la somme de 130 437.89€ en fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Ces deux propositions sont adoptées, à l'unanimité, par 13 voix Pour (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

#### Compte-rendu Réunion Commission Finances du 19/03/2021 :

La Commission Finances a étudié le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et a travaillé sur le budget 2021. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux foncier bâti communal 2020 sera majoré du taux départemental 2020 (18,78%) et sera le nouveau taux de référence pour chaque commune, pour 2021. Pour rappel le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) a eu une évolution positive de 2 % en 2020 (14.82% à 15.12%). La Commission Finances devrait proposer la même évolution au prochain conseil municipal, pour 2021.

# Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires :

Le plan de relance présenté le 3 septembre dernier par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Cet appel à projets centrée sur le 1<sup>er</sup> degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Les projets concernent les investissements pour les cycles 2 et 3. Les écoles maternelles ne sont pas concernées.

La subvention de l'Etat ne pourra être sollicitée pour le renouvellement de matériels existants en état de fonctionnement, ni pour des équipements allant au-delà du « socle numérique de base ».

Pour la commune de Vion, ce plan pourrait permettre de financier le matériel numérique de l'école publique de Vion, estimé à un montant total 803.50 € HT, soit 964.20 € TTC, composé de :

. 1 ordinateur portable : 647.00 € HT, soit : 776.40 € TTC . Options : 156.50 € HT, soit : 187.80 € TTC

Total: 803.50 € HT, soit: 964.20 € TTC

pour une classe élémentaire avec une subvention maximale de 70 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'équipement numérique demandé par l'école publique de Vion, pour un montant total estimé à 803.50 € HT, soit 964.20 € TTC ;
  - Sollicite l'aide financière de l'Etat, au taux maximum ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projet, dans le cadre du plan de relance Socle numérique dans les écoles élémentaires, et à signer tous les documents nécessaires ;
  - Dit que ce projet sera inscrit au budget primitif 2021.

#### Interventions musicales en milieu scolaire : Année scolaire 2021-2022 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour des interventions musicales en milieu scolaire et précise que l'école publique de Vion souhaiterait en bénéficier pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette proposition de partenariat permet à des « musiciens intervenants » diplômés et agréés par l'Inspection Académique de l'Ardèche de venir accompagner l'enseignement musical dispensé par les professeurs des écoles.

Les séances concerneraient les 3 classes de l'école de Vion, détaillées comme suit :

- . 2 forfaits à 600 € de 15 séances maximum de 1 heure par classe de primaire,
- . 1 forfait spécifique à 300  $\ensuremath{\mathfrak{C}}$  de 15 séances maximum de ½ heure maximum pour

la classe de maternelle,

Soit un coût global de 1 500 €, à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition;
- Autorise M. le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant, à signer la convention pour des interventions musicales en milieu scolaire, pour l'année scolaire 2021-2022, avec M. le Président du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse;
  - Dit que la participation communale sera inscrite au budget primitif 2021.

#### Compte-rendu Réunion Commission Urbanisme 12/03/2021 : Révision PLU :

Le Bureau d'Etudes Réalités a fait une nouvelle présentation à l'équipe municipale. Il est prévu 10 réunions soit 1 par mois dont 1 réunion en public.

### Compte-rendu Réunion du 12/03/2021 « Jardin partagé » :

Le vendredi 12 mars 2021, une réunion s'est tenue sur le terrain, menée par deux conseillers municipaux. 5 personnes motivées se sont manifestées. Il en est ressorti, pour le moment, d'utiliser qu'une petite partie de terrain (parcelles communales cadastrées ZD 49 et 50 – lieu-dit Le Bary) et que l'association doit être créée pour lancer le projet. Les personnes bénévoles seront accompagnées dans le projet par deux conseillers municipaux.

#### **Informations diverses:**

- Un compte-rendu est présenté par l'élu ayant participé à la réunion concernant le schéma cyclable ARCHE AGGLO.
- Une demande a été faite par un parent pour décorer la rampe PMR de la salle des Ferrats par les enfants. Un enduit doit être posé avant de décorer.

Réunions à venir :

- Réunion avec les élus de ARCHE AGGLO le mardi 06 avril 2021 à 18h30
- Réunion du Conseil Municipal le mercredi 07 avril 2021 à 20h00
- Réunion de la commission PLU le vendredi 09 avril 2021 à 14h00
- Réunion de la commission des affaires scolaires le lundi 12 avril 2021 à 17h00
- Réunion du CCAS le mardi 13 avril 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 10.

VION, le 31 mars 2021.

Le Maire,

**David BONNET** 

Commune de VION (Ardèche) - Compte rendu Réunion Conseil Municipal du 23 mars 2021